Demande de maintien de l'envoi des convocations aux assemblées générales par voie postale

Réservée aux actionnaires au nominatif au 16 février 2026.

Ouverte jusqu'au 16 février 2028.

KERING

Je soussigné(e)

Nom (ou dénomination sociale) .....

Prénom .....

Né(e) le .....

Adresse électronique enregistrée sur Sharinbox .....

Propriétaire, au 16 février 2026, d'actions détenues sous la forme nominative de Kering SA, société anonyme dont le siège social est situé 40, rue de Sèvres, Paris 7e, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 075 020, demande à continuer de recevoir les convocations aux assemblées par voie postale, conformément aux dispositions du décret n°2026-94 du 13 février 2026 relatif à la modernisation des modalités de communication avec leurs actionnaires de certaines sociétés commerciales.
Cette demande est valable pour toutes les assemblées générales ultérieures.

Fait à ..... Le .....

Signature

Modalités de retour du formulaire

En application de la réglementation, pour être recevable, cette demande doit impérativement être adressée **en recommandé avec accusé de réception**, à l'adresse suivante : Société Générale Securities Services, Service Assemblée générale, 32, rue du Champ de Tir – CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3.
Pour être prise en compte au titre de l'Assemblée générale annuelle de 2027, elle devra être envoyée au plus tard le **14 janvier 2027**. Passé ce délai, elle sera effective à compter de l'Assemblée générale suivante.